

DEVELOPPEMENT DURABLE



LES ASSOCIATIONS AGISSENT !

Le développement durable est l'affaire de tous.



MAIRIE DE CANNES
SERVICE ENVIRONNEMENT
04 97 06 48 57
forumcannes21@ville-cannes.fr



SOMMAIRE

1-	POUR COMPRENDRE- LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?	P. 3
2-	POUR AGIR ET SE SITUER - QUE PEUT FAIRE UNE ASSOCIATION ?	P. 4
3-	POUR AGIR ET SE SITUER - ECO-RESPONSABLES : COMMENT ?	P. 6
4-	POUR AGIR AVEC LA VILLE - COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE ?	P. 8
	POUR ALLER PLUS LOIN	P. 9



LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?

1- POUR COMPRENDRE

Pollution, changement climatique, réduction de la biodiversité...

Pour faire face à ces enjeux qui menacent aujourd'hui notre santé et notre planète, le développement durable va au-delà de l'écologie et du simple respect de la Nature. Pour préserver notre avenir, pour inventer un développement harmonieux, il faut en effet repenser nos modes de production et de consommation ; et ne laisser personne sur le bord de la route.

Le développement durable suppose donc d'agir sur trois axes, simultanément :

- 1- mieux respecter l'environnement,
- 2- favoriser un autre développement économique,
- 3- renforcer les solidarités.

Ce sont « les trois piliers » du développement durable : « l'environnement, l'économique et le social ».

Le développement durable, enfin, repose sur un principe fondamental : agir au plus près du terrain, dans chaque ville, dans chaque territoire.

Concrètement, cela suppose de mettre en place un « Agenda 21 » (21, pour 21^e siècle) : un programme de développement durable global élaboré sur un territoire précis, par ses habitants - et répondant tout autant aux enjeux locaux qu'aux problématiques mondiales.

Déjà, le Sport français (Comité National Olympique et Sportif Français) a produit son « Agenda 21 ». Et bien des fédérations ont également produit des guides de développement durable.

C'est aussi ce qu'a déjà fait la Mairie de Cannes – en lançant dès 2004 une Charte pour l'environnement puis un Agenda 21. C'est ce qu'elle continue de faire, aujourd'hui, avec un Agenda 21.2 : un nouveau programme durable, pour aller plus loin... avec vous.



QUE PEUT FAIRE UNE ASSOCIATION ?

2- POUR AGIR ET SE SITUER

Les associations doivent agir à leur tour et mobiliser leurs adhérents et leur public.

Pour les associations, le développement durable ne doit pas être une contrainte. C'est au contraire une opportunité de réaffirmer et de renforcer les valeurs associatives et la cohérence du projet, ainsi qu'un levier de performance et de pérennité. Cela permet de s'inscrire dans une dynamique territoriale et de renforcer leur ancrage local.

Les pistes d'action sont nombreuses et touchent à tous les domaines. Elles sont également bien souvent sources d'économie.



- Réduire et trier ses déchets

Ils le font déjà : AS Cannes Volley Ball, Athletic Club de Cannes, Ecole Régionale d'Acteurs, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, Cannes Atelier Danse, Cannes Jeunesse, Orchestre Régional de Cannes, Collège International de Cannes, Compagnie Arketal, Compagnie Tandaim, Ecole Supérieure de Danse Rosella Hightower

- Réduire ses consommations d'eau et d'énergie

Ils le font déjà : Parcours de Femmes, Collège International de Cannes, Compagnie Tandaim, Ecole Régionale d'Acteurs, Cannes Jeunesse, Orchestre Régional de Cannes, Ecole Supérieure de Danse Rosella Hightower, Conseil Scientifique des Iles de Lérins.

- Réduire ses consommations de papier

Ils le font déjà : Compagnie Tandaim, Espérance de Cannes, Ecole Régionale d'Acteurs, Orchestre Régional de Cannes, Cannes Atelier Danse, Collège International de Cannes, Conférence de l'Enseignement Supérieur

- Opter pour des produits d'entretien respectueux de l'environnement

Ils le font déjà : Compagnie Tandaim, Méditerranée 2000, Parcours de Femmes

- Opter pour des produits locaux, bio, recyclables

Ils le font déjà : Parcours de Femmes, Ecole Régionale d'Acteurs, Compagnie Arketal, Compagnie Tandaim

- Utiliser de la vaisselle réutilisable plutôt que jetable

Ils le font déjà : Orchestre Régional de Cannes, Conférence de l'enseignement supérieur

QUE PEUT FAIRE UNE ASSOCIATION ?

- Favoriser le covoiturage, les transports en commun, le vélo, la marche à pied
- Préserver la biodiversité
- Faciliter l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et aux activités
- Lutter contre toutes les formes de discrimination et pour l'égalité des chances
- Tisser des liens au sein du quartier et avec les riverains
- Aider les populations en difficulté, soutenir les causes humanitaires
- Développer la citoyenneté, la responsabilité et l'autonomie
- Travailler sur la prévention des risques et agir pour la santé
- Opter pour des manifestations écoresponsables
- Former et valoriser les bénévoles
- Mutualiser des locaux ou du matériel avec une autre association
- Construire des projets avec une autre association
- Formaliser une démarche globale en matière de développement durable



Ils le font déjà : Cannes Atelier Danse, Orchestre Régional de Cannes, Conférence de l'enseignement supérieur, Compagnie Tandaim.

Ils le font déjà : Parcours de Femmes, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, Méditerranée 2000, Conseil Scientifique des Iles de Lérins

Ils le font déjà : MJC Ferme Giaume, Cannes Basket Olympique, ASLM Tennis

Ils le font déjà : Parcours de Femmes, Espérance de Cannes, Orchestre Régional de Cannes, Société des réalisateurs de films

Ils le font déjà : MJC Ferme Giaume, MJC Picaud, MJC Cœur de Ranguin, Méditerranée 2000

Ils le font déjà : Croix Rouge Française, J'avais faim, SAMU Social, Cannes Basket Olympique, Cannes Echecs

Ils le font déjà : AS Cannes Volley Ball, MJC Ferme Giaume, Cannes Pelote Basque, Parcours de Femmes, Logis des Jeunes de Provence, Cannes Jeunesse

Ils le font déjà : Croix Rouge Française, Parcours de Femmes, SAMU Social, Espace Santé Jeunes du Bassin Cannois

Ils le font déjà : Athletic Club de Cannes, Badminton Club de Cannes, Azur Sport Organisation

Ils le font déjà : Croix Rouge Française, Parcours de Femmes

Ils le font déjà : AS Cannes Volley Ball, Compagnie Tandaim

Ils le font déjà : MJC Cœur de Ranguin, Parcours de Femmes, J'avais faim, Cannes Cinéma, Cannes Jeunesse, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, Méditerranée 2000, Société des Réalisateurs de Films

Ils le font déjà : Collège International de Cannes, Méditerranée 2000, Cannes Jeunesse

ECO-RESPONSABLES COMMENT ?



3- POUR VOS EVENEMENTS

L'organisation d'une manifestation écoresponsable nécessite en amont la sensibilisation et l'éducation de tous les participants, partenaires et bénévoles aux pratiques durables.

Voici une sélection d'actions qui peuvent être mises en œuvre :

EDUCATION – FORMATION - SENSIBILISATION

- **Préciser les engagements développement durable de la manifestation.**
- Identifier un interlocuteur « développement durable » au sein de l'organisation.
- Assurer la formation du personnel et des bénévoles pour rappeler les éco-gestes demandés (tri des déchets, économie d'énergie, d'eau, modes de transport « doux »).
- Organiser des réunions de sensibilisation au développement durable avec toutes les parties prenantes de la manifestation.

COMMUNICATION

- **Dématérialiser la communication pour limiter la consommation de papier : inscriptions en ligne, billetterie électronique, communication sur les réseaux sociaux.**
- Imprimer les documents en recto-verso et réutiliser les documents imprimés sur une seule face.
- Sélectionner un imprimeur éco-labellisé.

MESURES A PRENDRE SUR LE LIEU DE LA MANIFESTATION

- **Mettre en place le tri sélectif.**
- Faire des annonces micro pour sensibiliser aux éco-gestes mis en place pendant la manifestation.
- Limiter les consommations d'eau et d'électricité en utilisant, par exemple, des toilettes sèches et/ou des ampoules LED.
- Installer des stands relatifs à l'éco-citoyenneté et déterminer les interventions d'une équipe « green team » pendant la manifestation.

ECO-RESPONSABLES : COMMENT ?



TRANSPORTS

- Indiquer sur les documents de communication comment rejoindre le lieu de la manifestation par le biais de modes de transports « doux ».
- Insérer un module « covoiturage » sur le site Internet de la manifestation, lors de l'inscription.
- Travailler à des solutions de transports collectifs et alternatifs avec des partenariats pour des trajets trains et/ou bus à prix réduits ou des tarifs préférentiels pour les personnes se déplaçant en transports en commun.
- Réaliser un questionnaire auprès du public pour connaître sa provenance, son mode de déplacement et ses attentes en matière de transports.

RESTAURATION – RAVITAILLEMENT – HEBERGEMENT

- Privilégier les produits frais, de saison, locaux, bio et/ou équitables.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable plutôt que jetable.
- Sélectionner les lieux d'hébergement proches du site ou facilement accessibles en transports en commun.
- Choisir des prestataires locaux et des hébergeurs engagés dans une démarche écoresponsable.

SECURITE – PREVENTION – SANTE – SOLIDARITE

- Assurer la sécurité des participants et du public, la prévention des risques et l'organisation des secours.
- Limiter les nuisances (bruit, pollution, accidents).
- Accueillir le public en situation de handicap et ouvrir la manifestation aux personnes handicapées.
- Reverser une partie des droits d'inscription à une œuvre caritative.

EVALUATION DE LA DEMARCHE

- Rédiger le bilan développement durable de la manifestation avec les points positifs et les points négatifs.
- Etudier des possibilités d'amélioration à moyen et long terme.
- Prendre en compte les remarques et souhaits des différents acteurs et partenaires du projet.
- Communiquer le rapport final aux partenaires de la manifestation.

4 - POUR AGIR AVEC LA MAIRIE DE CANNES

Depuis 2009, la mairie de Cannes a introduit un article dans les conventions avec les associations auxquelles est allouée une subvention supérieure à 10 000 €. Cet article sur les « obligations environnementales » stipule que : « Depuis 2004, la mairie de Cannes s'est engagée dans une démarche active en terme de développement durable, concrétisée d'une part, par la signature d'une Charte pour l'environnement et le développement durable, et d'autre part, par la mise en œuvre d'un Agenda 21.

Ces documents ont identifié de nombreuses actions qui nécessitent, pour être réalisées, la participation active non seulement des services municipaux mais également de l'ensemble des partenaires de la Ville.

A cet effet, l'association s'oblige à mentionner dans le rapport d'activités transmis à la mairie de Cannes le détail des actions concrètes qu'elle a réalisées dans le cadre de ses manifestations et au cours de l'exercice écoulé contribuant ainsi au respect de l'environnement et au développement durable. »

Agenda 21 - Action 35 : mobiliser les associations sur le développement durable

Dans le cadre du nouvel Agenda 21, la Mairie de Cannes souhaite mobiliser davantage les associations cannoises sur leurs propres actions en faveur du développement durable : c'est l'objectif de ce guide.

Un questionnaire développement durable joint à ce guide permet aux associations de s'autoévaluer et de se poser des questions pour améliorer leur prise en compte du développement durable. Il permet également aux associations conventionnées de répondre à leurs obligations rappelées ci-dessus. Le contrôle du volet « développement durable » des rapports d'activités sera renforcé.

Les associations qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement pour les aider à identifier leurs enjeux et les actions qu'elles pourront mettre en œuvre en faveur du développement durable.



POUR ALLER PLUS LOIN



Accéder à d'autres outils méthodologiques, aux exemples de bonnes pratiques et au référentiel des manifestations sportives cannoises écoresponsables sur www.cannes.com

Si vous souhaitez valoriser vos actions et dialoguer avec d'autres associations, cliquez sur le lien www.21placedurable.cannes.com

Si vous souhaitez être accompagnés pour réfléchir à vos enjeux et à vos actions en faveur du développement durable, contactez le service Environnement de la Mairie de Cannes :



par mail forumcannes21@ville-cannes.fr



par téléphone au 04 97 06 48 57.

Quelle que soit sa taille, son objet et son mode d'organisation, chaque association cannoise peut s'investir dans cette démarche.

Nous comptons sur vous !